



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Rapport financier

trimestriel

Non vérifié

Période terminée le 30 septembre 2020
Publié le 30 novembre 2020



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Commentaires et analyse de la direction

Rapport trimestriel

Période terminée le 30 septembre 2020
Publié le 30 novembre 2020

INTRODUCTION

Cet exposé narratif traite des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour le deuxième trimestre et a période de six mois terminée le 30 septembre 2020, selon les états financiers trimestriels non audités en annexe. Ces états financiers sont divulgués conformément aux exigences de l'article 131.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) promulguées par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

La haute direction est responsable de l'information présentée dans les états financiers trimestriels non audités et dans cet exposé narratif. Ces documents ont été révisés et approuvés par le comité d'audit et des finances du conseil d'administration du Conseil. Pour déterminer l'information à inclure dans le présent exposé, la haute direction applique le principe de l'importance relative, à titre de guide pour la divulgation. La haute direction considère un renseignement important s'il est probable que son omission ou son inexactitude, selon les circonstances, influencerait les décisions du premier utilisateur de ce renseignement, à savoir le gouvernement du Canada.

Le présent exposé contient des « énoncés prospectifs » qui reflètent les attentes de la haute direction quant aux résultats des opérations du Conseil. Ces énoncés ne sont pas des faits. Ce sont plutôt des estimations fondées sur des renseignements dont dispose actuellement la haute direction ou des hypothèses formulées par celle-ci, et un certain nombre de risques et d'incertitudes les entourent. Ces facteurs, entre autres, signifient que les résultats réels peuvent diverger substantiellement des attentes énoncées ou avancées dans les énoncés prospectifs.

Le Conseil n'est pas tenu par la Loi sur la gestion des finances publiques de déposer un plan d'entreprise auprès du gouvernement du Canada. Ainsi, ni le présent exposé ni les états financiers trimestriels non audités ne divulguent de comparaison des résultats avec le plan d'entreprise du Conseil. Comme l'exigent les NCSP, les états financiers trimestriels non audités fournissent des comparaisons avec le budget annuel approuvé du Conseil pour l'exercice financier.

FAITS SAILLANTS

Le Conseil des arts du Canada a continué à s'adapter à l'impact de la pandémie de COVID-19 dans le secteur des arts en ajustant ses programmes, en mettant sur pied de nouvelles initiatives et en proposant des fonds d'urgence au nom du gouvernement fédéral. Des renseignements détaillés sont fournis dans les sections ci-dessous.

Le directeur et chef de la direction du Conseil, Simon Brault, a accordé de nombreuses entrevues à des médias nationaux afin de discuter de l'impact de la COVID-19 sur le secteur artistique et l'importance des arts dans la société durant cette période.

2 juillet – Simon Brault s'est joint virtuellement à des chefs de file internationaux du domaine des arts afin de discuter de l'état actuel du monde et de la façon dont le secteur des arts et de la culture pourrait en profiter pour devenir un espace plus équitable et inclusif. La discussion virtuelle était organisée par le Musée Aga Khan.

7 juillet – En raison de la pandémie mondiale de COVID-19, [le rôle officiel d'invité d'honneur du Canada à la Foire du livre de Francfort a été reporté à 2021](#). La Foire a également annoncé que son édition 2020 serait offerte seulement de façon virtuelle. Le Canada a dévoilé aux médias sa programmation virtuelle pour la Foire du livre de Francfort 2020.

14 juillet – Le Conseil a lancé [Réimaginer les arts](#), un sondage qui invitait les intervenants externes ainsi que les membres du personnel et du conseil d'administration à fournir leurs commentaires pour contribuer à l'élaboration du plan stratégique 2021-2026 du Conseil.

5 août – Le Conseil a lancé le [Programme d'échange immersif de talents et accélérateur de coproductions canado-britannique](#) en partenariat avec le Fonds des médias du Canada, le Canadian Film Centre, la StoryFutures Academy (Royaume-Uni), le National Centre for Immersive Storytelling (géré par la National Film and Television School et Royal Holloway, Université de Londres) et le Arts Council England. L'initiative offre un programme d'échange international d'un an consacré à la narration immersive.

30 septembre – Simon Brault a participé, avec d'autres chefs de file internationaux du domaine des arts, à une table ronde virtuelle portant sur le rôle de la culture dans la société et les politiques publiques. Les conversations ont eu lieu dans le cadre de la 19^e édition de la Semaine des cultures étrangères à Paris, organisée par l'ambassade du Canada en France.

Durant ce trimestre, le Conseil a décerné des prix à des artistes extraordinaires dans les domaines de la photographie, de la danse, du théâtre, de la littérature, de la musique, des arts visuels et de la conservation. Le [Prix du duc et de la duchesse d'York en photographie](#) a été décerné à Isabelle Hayeur, le [prix Jacqueline-Lemieux](#) en danse, à Travis Knights, le [prix John-Hirsch](#) pour les jeunes metteurs en scène ou ceux qui poursuivent leur développement artistique dans cette profession, à Jonathan Seinen (langue anglaise) et à Alexia Bürger et Milena Buziak (langue française), et le [prix Joseph-S.-Stauffer](#), à Stéphanie Clermont (littérature), à Carmen Papalia (arts visuels) et à Tara Williamson (musique).

Les [prix Molson de 2020](#) ont été décernés à Mary Kerr (arts) et à David Lyon (sciences humaines). Ces prix, administrés par le Conseil en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), sont remis chaque année à deux personnes – l'une du domaine des arts et l'autre des sciences humaines et sociales – qui se sont distinguées par leurs réalisations extraordinaires.

Résultats nets

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre			Six mois se terminant le 30 septembre		
	2020	2019	Différence	2020	2019	Différence
Revenus	2 287	5 084	(2 797)	(477)	13 847	(14 324)
Charges	(49 595)	(52 911)	3 316	(284 760)	(222 339)	(62 421)
Crédits parlementaires	122 800	90 000	32 800	297 800	203 000	94 800
Excédent de la période	75 492	42 173	33 319	12 563	(5 492)	18 055

Survол des résultats nets du deuxième trimestre

Le Conseil affiche un surplus de 75,5 millions de dollars pour le trimestre, par rapport à 42,2 millions de dollars pour la même période l'an dernier. Cet écart s'explique par une augmentation des prélèvements de crédits parlementaires, suite à l'approbation du budget principal des dépenses par le Conseil du Trésor, pour faire face aux besoins de trésorerie après le déficit de 63 millions de dollars du trimestre précédent (T1) et les paiements anticipés de 35 % aux organisations de base au début mai qui sont normalement répartis plus également tout au long de l'année. Le Conseil a également reçu un montant supplémentaire de 7,8 millions de dollars en juillet pour la phase 2 du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 – aide aux groupes et organismes artistiques autochtones ou visés par l'équité – montant qui a été entièrement livré avant la fin août.

Le Conseil continuera de suivre ses résultats financiers dans le but d'arriver à un budget équilibré, en tenant compte du budget des subventions plus élevé en raison des fonds de 62,8 millions de dollars reçus de la part du gouvernement fédéral pour offrir le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, et d'un montant supplémentaire de 4 millions de dollars provenant des économies réalisées à la suite du modèle prévisionnel du premier trimestre.

CHANGEMENTS IMPORTANTS

Programmes

7 juillet - Le gouvernement fédéral a annoncé que [le Conseil distribuerait 7,8 millions de dollars](#) durant la deuxième phase du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, qui s'élève à 500 millions de dollars, dans le but d'alléger le fardeau financier des collectifs, des groupes et des organismes artistiques touchés par la pandémie et appartenant à l'un des quatre groupes désignés, soit les Autochtones, la diversité culturelle, les personnes sourdes ou handicapées, et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

9 juillet - Le Conseil a accordé une prolongation d'un an aux organismes qui détiennent une subvention de base de la composante Éditeurs littéraires, dans le but de les aider à alléger les pressions financières qui découlent de la pandémie de COVID-19.

4 août - Le Conseil a publié les [résultats de l'initiative Connexion création](#), qui a reçu plus de 4 200 demandes et accordé plus d'un millier de microsubventions à divers projets dans chaque province et territoire et dans l'ensemble des disciplines, pour un investissement total de 5,2 millions de dollars. Plus de 40 % des bénéficiaires (410 subventions) ont reçu leur première subvention du Conseil grâce à cette initiative. Il convient également de souligner que 44 % des bénéficiaires de Connexion création étaient Autochtones ou issus de l'un ou de plusieurs des groupes désignés comme étant prioritaires par le Conseil.

Fonctionnement

Le personnel du Conseil a continué à travailler à distance sans interruption, offrant des services à la communauté artistique et tenant des réunions virtuelles des comités d'évaluation par les pairs.

Les subventions de projets qui comprennent des déplacements internationaux sont toujours conditionnels à la levée de la recommandation du gouvernement du Canada, qui précise que les déplacements non essentiels hors du Canada sont à éviter, et/ou à la levée de toute restriction empêchant les ressortissants étrangers de venir au Canada.

Le 10 juillet, le Conseil a rouvert le portail en ligne pour les composantes et les concours qui avaient été annulés ou reportés en raison de la pandémie.

Leadership et gouvernance

28 juillet - Le ministre du Patrimoine canadien a annoncé la nomination de [Jesse Wente](#), auteur, communicateur, conférencier et chef de file du domaine des arts, au poste de président du conseil d'administration du Conseil. Il devient le premier responsable autochtone d'un portefeuille du ministère du Patrimoine canadien. Il a été nommé pour un mandat de cinq ans qui prendra fin le 27 juillet 2025.

30 septembre - Le ministre a annoncé la nomination de [Gaétane Verna](#), administratrice des arts à Toronto, à titre de nouvelle membre du conseil d'administration du Conseil jusqu'au 29 septembre 2024.

RÉSULTATS FINANCIERS

La section suivante offre un portrait détaillé des résultats financiers présentés dans les états financiers trimestriels:

Revenu

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre			Six mois se terminant le 30 septembre		
	2020	2019	Augmentation/ (Diminution)	2020	2019	Augmentation/ (Diminution)
Revenus nets de placements réalisés	1 647	2 738	(1 091)	(1 780)	10 575	(12 355)
Autres revenus	640	2 346	(1 706)	1 303	3 272	(1 969)
Total	2 287	5 084	(2 797)	(477)	13 847	(14 324)

Revenus nets de placements réalisés

Le Conseil a enregistré des revenus nets de placements réalisés moindres qu'au même trimestre l'an dernier en raison de gains réalisés de l'ordre de 1,5 million de dollars l'an dernier dans les catégories d'actifs des actions et des fonds immobiliers, et de revenus distribués durant le trimestre inférieurs à ceux de l'an dernier. L'écart annuel à ce jour est attribuable aux pertes réalisées de 8 millions de dollars provenant de la vente des actifs dans les catégories des actions canadiennes et mondiales, alors qu'il avait fait des gains réalisés de 7,5 millions de dollars à la même période l'an dernier. On anticipe toujours que les revenus nets de placements réalisés correspondront aux prévisions budgétaires grâce à des revenus distribués qui seront reçus d'ici la fin de l'année.

Autres revenus

Les autres revenus pour le trimestre sont moins élevés qu'à pareille date l'an dernier, principalement en raison des montants reçus l'an dernier d'Affaires mondiales Canada et de Patrimoine canadien pour les activités entourant le Festival international Cervantino et la Foire du livre de Francfort 2020. On s'attend à ce que les autres revenus concordent avec le budget de cette année.

Charges

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre			Six mois se terminant le 30 septembre		
	2020	2019	Augmentation/ (Diminution)	2020	2019	Augmentation/ (Diminution)
Subventions, paiements aux auteurs et prix	38 221	41 349	(3 128)	262 868	199 104	63 764
Prestation des programmes de transfert	4 990	5 296	(306)	9 946	10 257	(311)
Services à la communauté artistique	1 046	1 203	(157)	1 183	1 938	(755)
Résultats nets de la Banque d'art	(52)	(22)	(30)	(70)	59	(129)
Commission canadienne pour l'UNESCO	610	470	140	930	1 033	(103)
Administration générale	4 780	4 615	165	9 903	9 948	(45)
Total	49 595	52 911	(3 316)	284 760	222 339	62 421

Subventions, paiements aux auteurs et prix

La diminution de 3,1 millions de dollars au deuxième trimestre, comparativement à la même période l'an dernier, découle de la réduction des subventions distribuées dans le cadre des programmes Rayonner au Canada et Rayonner à l'international, attribuable à la pandémie actuelle et aux restrictions entourant les déplacements. Les fonds ont été redistribués dans d'autres programmes, mais les dépenses viendront plus tard dans l'exercice financier. Les chiffres cumulés montrent une augmentation de 63,8 millions de dollars par rapport à la même période l'an dernier, directement attribuable aux fonds publics supplémentaires accordés pour le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport.

Le budget annuel planifié de 319,7 millions de dollars pour les subventions, paiements aux auteurs et prix, qui comprenait une augmentation de 34,3 millions de dollars en 2020-2021 en raison du doublement progressif du financement gouvernemental versé au Conseil, a été revu à la hausse pour ajouter les 62,8 millions de dollars reçus du gouvernement fédéral pour le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport. Le Conseil réinvestira dans les subventions un montant supplémentaire de 4 millions de dollars provenant des économies réalisées dans le cadre de son modèle prévisionnel régulier. Le budget des subventions total pour 2020-2021 est donc passé à 386,5 millions de dollars.

Prestation des programmes de transfert

Cette dépense est moins élevée que l'an dernier en raison d'une réduction des coûts liés aux comités de pairs et aux comités consultatifs, qui se tiennent maintenant virtuellement, ainsi qu'aux voyages du personnel, en raison des restrictions sur les déplacements qu'impose la pandémie de COVID-19.

Services à la communauté artistique

Cette charge est moins importante pour le trimestre et à ce jour, comparativement aux mêmes périodes l'an dernier, en raison de l'annulation ou du report d'activités à cause de la pandémie de COVID-19.

Administration générale

Cette charge est légèrement plus importante qu'au même trimestre l'an dernier en raison de l'augmentation prévue des dépenses pour la gestion de l'information, surtout en lien avec la Feuille de route du virage numérique, qui vise à moderniser les systèmes et l'infrastructure du Conseil, et à passer aux services d'infonuagique. Cette augmentation a été compensée en partie par la diminution des déplacements du personnel en raison des interdictions de voyager découlant de la COVID-19, et par la réduction des impressions et des fournitures de bureau puisque les employés sont en télétravail.

Actifs financiers

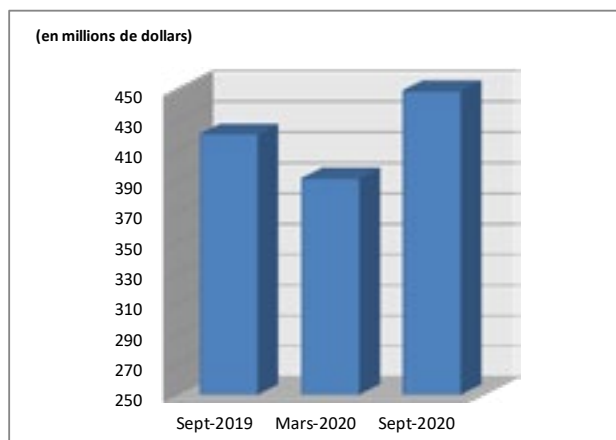
(en milliers de dollars)	30 septembre	31 mars	Augmentation/ (Diminution)
	2020	2020	
Trésorerie	93 537	21 624	71 913
Débiteurs	3 366	3 347	19
Placements de portefeuille	448 671	391 200	57 471
Total	545 574	416 171	129 403

Trésorerie

La hausse de 71,9 millions de dollars de la trésorerie s'explique principalement par l'augmentation de 59 millions de dollars des subventions, des paiements aux auteurs et des prix à payer; il s'agit des charges engagées n'ayant pas encore été versées au 30 septembre 2020, plus le surplus de 12,6 millions de dollars pour la période de six mois.

Placements de portefeuille

Au 30 septembre 2020, la valeur marchande totale du portefeuille était de 448,7 millions de dollars, dont 106,5 millions étaient grevés d'affectations d'origine externe. Il s'agit d'une hausse de 57,5 millions de dollars depuis le 31 mars 2020, et de 28,5 millions de dollars depuis le 30 septembre 2019.



Le fonds total a généré un rendement absolu positif de 4,6 % pour le trimestre, dépassant l'indice de référence par 1,3 %. Toutes les catégories d'actifs ont enregistré un rendement positif durant le deuxième trimestre, à l'exception des fonds immobiliers. Ce bilan est surtout attribuable aux actions canadiennes et mondiales, qui ont respectivement produit des résultats de 10,3 % et de 6,6 %.

Le rendement sur un an du fonds total était de 7,8 % en septembre 2020, soit 0,2 % de plus que l'indice de référence. Toutes les catégories d'actifs ont enregistré un rendement positif en ce qui concerne le rendement sur un an, à l'exception du fonds d'actions canadiennes. Les actions mondiales et les obligations à revenu fixe ont surpassé leur indice de référence de 0,4 % et de 2,0 %, respectivement, alors qu'elles ont enregistré un rendement très élevé de 11,8 % et de 9,1 %. D'un autre côté, les fonds alternatifs ont généré un rendement inférieur à celui de l'indice de référence de 4,4 %, avec un rendement d'un an de 0,9 %.

Passifs

(en milliers de dollars)	30 septembre 2020	31 mars 2020	Augmentation/ (Diminution)
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	117 067	58 070	58 997
Créditeurs et charges à payer	1 880	5 128	(3 248)
Revenus reportés	6 597	6 604	(7)
Avantages sociaux futurs	4 648	4 340	308
Contributions grevées d'affectations d'origine externe	62 902	50 253	12 649
Total	193 094	124 395	68 699

Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer

La hausse de 59 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2020 provient d'une augmentation du financement global ainsi que du calendrier des paiements.

Créditeurs et charges à payer

La baisse de 3,2 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2020 est principalement attribuable à la réduction du montant d'argent des factures commerciales, qui atteint 2,5 millions de dollars en raison du calendrier des paiements, et d'une réduction de 0,7 million de dollars de l'inscription des passifs liés à la paie.

Contributions grevées d'affectations d'origine externe

L'augmentation de 12,6 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2020 est surtout attribuable à la part proportionnelle des actifs grevés d'affectations d'origine externe dans l'augmentation de la valeur marchande des placements de portefeuille, moins les pertes réalisées et les fonds utilisés durant le trimestre.

Actifs non financiers

(en milliers de dollars)	30 septembre 2020	31 mars 2020	Augmentation/ (Diminution)
Immobilisations corporelles	12 009	11 446	563
Actifs de la Banque d'art	19 465	19 465	-
Instruments de musique	1	1	-
Frais payés d'avance	352	748	(396)
Total	31 827	31 660	167

Immobilisations corporelles

La hausse nette de 0,6 million de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2020 est attribuable aux investissements soutenus réalisés dans le cadre de la Feuille de route du virage numérique du Conseil, qui a pour but de moderniser les systèmes et les infrastructures de l'organisme.

Actifs de la Banque d'art

Le Conseil détient plus de 17 170 œuvres d'artistes contemporains canadiens dans sa collection de la Banque d'art. Au 30 septembre 2020, la valeur estimée des actifs de la Banque d'art s'élevait à environ 71,7 millions de dollars. Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art d'après son évaluation des risques.

Instruments de musique

Le Conseil a constitué une Banque d'instruments de musique qui compte actuellement un archet de violoncelle de qualité et neuf instruments prestigieux. De plus, le Conseil gère quinze instruments en prêt. Au 30 septembre 2020, la valeur d'expertise de ces actifs était de 46,7 millions de dollars américains. Les instruments figurent, à leur valeur nominale, dans l'état de la situation financière. Le Conseil les assure selon leur valeur d'expertise, en dollars américains.

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil des arts d'exécuter son mandat. Le Conseil continue de promouvoir une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette responsabilité est partagée par l'ensemble du personnel. L'objectif principal de la gestion organisationnelle du risque consiste à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil se fonde sur quatre éléments clés :

- gouvernance du risque;
- propension au risque;
- profil, évaluation et atténuation des risques;
- atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par son conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques touchant le Conseil des arts relativement à son profil de risque et aux mesures d'atténuation connexes, au rendement financier et au rendement du portefeuille de placements. La haute direction du Conseil des arts est responsable de la gestion du risque, sous la supervision directe du conseil d'administration.

Propension au risque

Le Conseil des arts utilise, pour gérer ses activités, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Il gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes. L'énoncé complet du Conseil des arts sur la propension au risque est publié dans les états financiers annuels de 2020.

Profil de risque

En s'appuyant sur la propension au risque du Conseil comme élément contextuel principal, le profil de risque est révisé et mis à jour chaque année. Tous les risques recensés ont été classés selon leur probabilité et leurs conséquences potentielles sur les activités du Conseil, l'accent ayant été mis sur les possibles risques opérationnels, financiers et de réputation. Le profil de risque du Conseil, qui énumère les principales sphères de risques et les stratégies d'atténuation pour y remédier, a été présenté au conseil d'administration en janvier 2020.

Les stratégies d'atténuation et les activités connexes sont constamment surveillées par des membres désignés parmi la haute direction, le but étant de réduire l'exposition aux risques. Le comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et s'assurer que les stratégies d'atténuation en place sont efficaces.

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil est déposée normalement dans les 30 à 60 jours suivant la fin du trimestre et, à ce titre, comporte un risque de crédit très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un compte à taux privilégié dans une institution financière jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements contrôlent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les renseignements qui suivent visent à offrir un supplément à ceux qui ont été fournis ailleurs dans cette discussion concernant l'utilisation de crédits parlementaires par le Conseil.

Le Conseil reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits approuvés par le Parlement. Le Conseil enregistre les crédits parlementaires qu'il reçoit pour la période en tant que revenus dans l'état des résultats ou en tant que crédits parlementaires reportés, si ceux-ci se rapportent aux mois qui suivent la fin de la période. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Il est possible que les besoins de trésorerie ne correspondent pas nécessairement au calendrier des charges dont l'état des résultats rend compte. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de fonds professionnel ou dans un compte à taux privilégié dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie.

Les crédits parlementaires approuvés et reçus par le Conseil pour la période de six mois terminée le 30 septembre étaient les suivants :

	30 septembre	
	2020	2019
(en milliers de dollars)		
Financement annuel d'exploitation approuvé		
Crédit 1 - Charges d'exploitation	362 644	327 644
Crédit législatif - Fonds de soutien d'urgence COVID-19	62 800	-
	425 444	327 644
Crédits parlementaires pour les frais d'exploitation inscrits dans l'état des résultats pour la période de six mois	(297 800)	(203 000)
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	127 644	124 644



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

États financiers

trimestriels

Non vérifiés


Ces états financiers pour le trimestre terminant le 30 septembre 2020
n'ont pas été révisés ou vérifiés par notre auditeur.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

30 novembre 2020



Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de la direction



Carole Boileau, CPA, CA
Dirigeante principale des finances

État de la situation financière

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	30 septembre		31 mars
	2020		2020
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie	93 537 \$		21 624 \$
Débiteurs	3 366		3 347
Placements de portefeuille (note 3)	448 671		391 200
Total des actifs financiers	545 574		416 171
PASSIFS			
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	117 067		58 070
Créditeurs et charges à payer	1 880		5 128
Revenus reportés	6 597		6 604
Avantages sociaux futurs	4 648		4 340
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	62 902		50 253
Total des passifs	193 094		124 395
ACTIFS FINANCIERS NETS	352 480		291 776
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	12 009		11 446
Actifs de la Banque d'art	19 465		19 465
Instruments de musique	1		1
Frais payés d'avance	352		748
Total des actifs non financiers	31 827		31 660
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ (note 6)	384 307 \$		323 436 \$
L'excédent accumulé est constitué de :			
Excédent accumulé des activités	336 031		323 468
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	48 276		(32)
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ	384 307 \$		323 436 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des résultats

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Budget Annuel	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2020-2021	2020	2019	2020	2019
Revenus					
Revenus nets de placements réalisés (note 7)	13 189 \$	1 647 \$	2 738 \$	(1 780) \$	10 575 \$
Autres revenus	2 160	640	2 346	1 303	3 272
Total des revenus	15 349	2 287	5 084	(477)	13 847
Charges					
Programmes de transfert					
Subventions, paiements aux auteurs et prix	319 711	38 221	41 349	262 868	199 104
Prestation des programmes de transfert	26 016	4 990	5 296	9 946	10 257
Services à la communauté artistique	9 232	1 046	1 203	1 183	1 938
	354 959	44 257	47 848	273 997	211 299
Résultats nets de la Banque d'art (note 8)	111	(52)	(22)	(70)	59
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 9)	2 623	610	470	930	1 033
Administration générale	20 266	4 780	4 615	9 903	9 948
Total des charges	377 959	49 595	52 911	284 760	222 339
Déficit de la période lié aux activités avant les crédits parlementaires	(362 610)	(47 308)	(47 827)	(285 237)	(208 492)
Crédits parlementaires	362 644	122 800	90 000	297 800	203 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	34	75 492	42 173	12 563	(5 492)
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	323 468	260 539	256 725	323 468	304 390
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE LA PÉRIODE	323 502 \$	336 031 \$	298 898 \$	336 031 \$	298 898 \$

État des gains et pertes de réévaluation

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	33 491 \$	30 655 \$	(32) \$	30 731 \$
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants:				
Placements de portefeuille	14 775	2 837	73 844	10 333
Montants reclassés dans l'état des résultats:				
Placements de portefeuille	10	(992)	(25 536)	(8 564)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION, POUR LA PÉRIODE	14 785	1 845	48 308	1 769
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE LA PÉRIODE	48 276 \$	32 500 \$	48 276 \$	32 500 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de l'actif financier net

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	75 492 \$	42 173 \$	12 563 \$	(5 492) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 043)	(749)	(1 685)	(1 072)
Amortissement des immobilisations corporelles	561	492	1 122	981
Acquisition d'actifs de la Banque d'art	-	-	-	(11)
	(482)	(257)	(563)	(102)
Acquisition de frais payés d'avance	(227)	(287)	(297)	(358)
Utilisation de frais payés d'avance	112	63	693	217
	(115)	(224)	396	(141)
Gains nets de réévaluation	14 785	1 845	48 308	1 769
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	89 680	43 537	60 704	(3 966)
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	262 800	258 145	291 776	305 648
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE LA PÉRIODE	352 480 \$	301 682 \$	352 480 \$	301 682 \$

État des flux de trésorerie

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Activités de fonctionnement				
Excédent (déficit) lié aux activités de la période	75 492 \$	42 173 \$	12 563 \$	(5 492) \$
(Gains) pertes sur disposition dans les placements de portefeuille (note 7)	(5)	(1 480)	8 041	(7 514)
Amortissement d'immobilisations corporelles	561	492	1 122	981
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(115)	(224)	396	(141)
Augmentation des avantages sociaux futurs	168	145	308	290
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 5)	(167)	441	(1 436)	2 301
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 10)	(35 746)	(47 991)	55 723	34 100
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de fonctionnement	40 188	(6 444)	76 717	24 525
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 043)	(749)	(1 685)	(1 072)
Acquisitions d'actifs de la Banque d'art	-	-	-	(11)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(1 043)	(749)	(1 685)	(1 083)
Activités de placement				
Acquisition de placements de portefeuille	(574)	(4 573)	(59 383)	(14 632)
Disposition de placements de portefeuille	162	4 114	56 264	15 035
(Sorties) rentrée de fonds liées aux activités de placement	(412)	(459)	(3 119)	403
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	38 733	(7 652)	71 913	23 845
TRÉSORERIE, DÉBUT DE LA PÉRIODE	54 804	62 732	21 624	31 235
TRÉSORERIE, FIN DE LA PÉRIODE	93 537 \$	55 080 \$	93 537 \$	55 080 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour la période se terminant le 30 septembre 2020 (non vérifié)

1. POUVOIRS, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de prestation des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services pour la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil des arts du Canada en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	Cumul 30 septembre 2020					Fin de l'exercice 31 mars 2020		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	41 463	-	5 302	46 765	13	8 205	6 896	2
Actions mondiales	137 431	-	22 974	160 405	43	139 975	131 213	41
Obligations	87 252	-	6 034	93 286	25	87 118	87 258	27
Alternatifs	20 630	-	11 048	31 678	9	20 630	29 259	9
Actions canadiennes	-	-	-	-	-	35 086	28 122	9
Immobilier	7 660	-	1 492	9 152	2	7 660	9 802	3
Infrastructure	23 795	243	6 202	29 754	8	23 537	29 958	9
Trésorerie	934	-	-	934	-	1 583	1 583	-
	319 165	243	53 052	371 974	100	323 794	324 091	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	8 931	-	260	9 191	12	8 795	6 959	10
Actions mondiales	27 239	-	4 546	31 785	41	27 741	26 001	39
Obligations	17 738	-	1 176	18 914	25	17 704	17 715	26
Alternatifs	5 298	-	2 829	8 127	11	5 298	7 507	11
Immobilier	1 965	-	387	2 352	3	1 965	2 530	4
Infrastructure	4 206	31	1 505	5 680	7	4 168	5 752	9
Trésorerie	648	-	-	648	1	645	645	1
	66 025	31	10 703	76 697	100	66 316	67 109	100
Total des placements	385 190	274	63 755	448 671		390 110	391 200	

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Base de préparation

Les présents états financiers intermédiaires sont destinés à actualiser les informations fournies dans le plus récent jeu complet d'états financiers annuels du Conseil. En conséquence, ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2020. Les états financiers intermédiaires ne sont pas audités pour toutes les périodes considérées. Les méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers intermédiaires sont conformes à celles fournies dans les plus récents états financiers annuels audités du Conseil.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (31 mars 2020 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 29 795 000 \$ (31 mars 2020 : 25 960 000 \$). La juste valeur totale des fonds d'investissement affectés, y compris le fonds Killam, est de 106 492 000 \$ (31 mars 2020 : 93 069 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, de revenus fixes et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans trois fonds de placements immobiliers et six fonds d'infrastructure (31 mars 2020: aussi dans un fonds distinct d'actions canadiennes). Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes indiquées dans l'énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	12 %	5 %	12.5 %	20 %
Actions mondiales	43 %	35 %	40 %	45 %
Revenus fixes	25 %	15 %	25 %	45 %
Alternatifs	9 %	0 %	10 %	15 %
Immobilier	3 %	0 %	5 %	10 %
Infrastructure	8 %	0 %	7.5 %	10 %
Marché monétaire/Trésorerie	0 %	0 %	0 %	10 %

Les sommes du marché monétaire ou de trésorerie sont destinées à des placements ou financement d'appel de fonds futurs relatifs à des engagements déjà approuvés.

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds globaux. Les actions canadiennes sont évaluées en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto (S&P/TSX). Les actions mondiales sont évaluées en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun à revenus fixes comprennent des obligations conventionnelles canadiennes et internationales, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements à revenus fixes. Le rendement des fonds à revenus fixes est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatif incluant diverses catégories d'actif sur le marché international. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor Canada à 91 jours selon le FTSE, majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada, aux États-Unis et globalement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend six portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

4. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	Cumul	Fin de l'exercice
		30 septembre 2020	31 mars 2020
		Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Trésorerie	Juste valeur	93 537	21 624
Débiteurs	Coût amorti	3 366	3 347
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	448 671	391 200
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût amorti	117 067	58 070
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	1 880	5 128

¹ La juste valeur des placements est présentée à la note 3.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes, d'actions mondiales, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs fonds, à l'aide de différentes stratégies, au sein du fonds commun, et détermine la juste valeur unitaire, surtout à l'aide de modèles d'évaluation avec données non observables et, dans une moindre mesure, à l'aide des cours de clôture, lorsque cela est possible.
- Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires de fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur

	Cumul 30 septembre 2020				Fin de l'exercice 31 mars 2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	93 537	-	-	93 537	21 624	-	-	21 624
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	46 765	-	46 765	-	6 896	-	6 896
Actions mondiales	-	160 405	-	160 405	-	131 213	-	131 213
Obligations	-	93 286	-	93 286	-	87 258	-	87 258
Alternatifs	-	-	31 678	31 678	-	-	29 259	29 259
Actions canadiennes	-	-	-	-	28 122	-	-	28 122
Immobilier	-	-	9 152	9 152	-	-	9 802	9 802
Infrastructure	-	-	29 754	29 754	-	-	29 958	29 958
Trésorerie	934	-	-	934	1 583	-	-	1 583
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	9 191	-	9 191	-	6 959	-	6 959
Actions mondiales	-	31 785	-	31 785	-	26 001	-	26 001
Obligations	-	18 914	-	18 914	-	17 715	-	17 715
Alternatifs	-	-	8 127	8 127	-	-	7 507	7 507
Immobilier	-	-	2 352	2 352	-	-	2 530	2 530
Infrastructure	-	-	5 680	5 680	-	-	5 752	5 752
Trésorerie	648	-	-	648	645	-	-	645
	1 582	360 346	86 743	448 671	30 350	276 042	84 808	391 200
Total	95 119	360 346	86 743	542 208	51 974	276 042	84 808	412 824

Analyse de sensibilité du niveau 3 - Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

5. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D’AFFECTATIONS D’ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d’affectations d’origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu’à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d’affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l’excédent accumulé des activités (voir note 6).

(en milliers de dollars)	Cumul 30 septembre 2020	Fin de l’exercice 31 mars 2020
Solde au début de la période	50 253 \$	55 736 \$
Transfert (aux) des revenus nets de placements (note 7)		
Revenus (pertes) nets de placements	(522)	6 908
Utilisation des fonds	(914)	(2 206)
	(1 436)	4 702
Gains (pertes) non réalisés sur placements de portefeuille	15 351	(5 678)
Reclassés à l’état des résultats - placements de portefeuille	(1 266)	(4 507)
Solde à la fin de la période	62 902 \$	50 253 \$

Les gains (pertes) non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis la période précédente.

6. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	Cumul 30 septembre 2020	Fin de l’exercice 31 mars 2020
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d’affectations d’origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de la période	203 445	190 445
Affecté de l’excédent accumulé des activités durant la période	-	13 000
Solde à la fin de la période	203 445	203 445
Excédent		
Solde au début de la période	32 454	26 376
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant la période	-	(13 000)
Excédent pour la période	12 563	19 078
Solde à la fin de la période	45 017	32 454
Total de l’excédent accumulé des activités	336 031	323 468
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		
Solde au début de la période	(32)	30 731
Variations de la juste valeur	48 308	(30 763)
Solde à la fin de la période	48 276	(32)
Solde de l’excédent accumulé à la fin de la période	384 307 \$	323 436 \$

7. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Gains (pertes) sur disposition de placements de portefeuille	5 \$	1 480 \$	(8 041) \$	7 514 \$
Transfert des (aux) revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	167	(441)	1 436	(2 301)
Gains nets sur conversion de devises	-	14	32	291
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions	1 744	2 143	5 450	5 802
Frais de gestion du portefeuille	(269)	(458)	(657)	(731)
	1 647 \$	2 738 \$	(1 780) \$	10 575 \$

8. RÉSULTATS NET DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Revenus de location	(398) \$	(419) \$	(826) \$	(773) \$
Autres revenus	(21)	(32)	(42)	(85)
Frais administratifs	368	427	798	912
Amortissement des autres immobilisations	(1)	2	-	5
	(52) \$	(22) \$	(70) \$	59 \$

9. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Dépenses de programmes	296 \$	241 \$	446 \$	662 \$
Programmes – contributions reçues	(20)	(150)	(220)	(400)
Frais administratifs	334	379	704	771
	610 \$	470 \$	930 \$	1 033 \$

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
(Augmentation) diminution des débiteurs	(17) \$	(110) \$	(19) \$	426 \$
(Diminution) augmentation des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	(35 532)	(45 846)	58 997	34 178
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	24	(93)	(3 248)	(2 687)
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(221)	(1 942)	(7)	2 183
Variation nette	(35 746) \$	(47 991) \$	55 723 \$	34 100 \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.